

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2010**

L'an deux mille dix le 9 juin à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

### **PRESENTS**

Denis BEZIAT, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Michel DEHAN, Jacques DOUMERC, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Michel GAY, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Marie-Thérèse AMIEL à Michel DUVIEL, Jean-Yves BERNY à Marius COURTIN, Benoît GUIRARDEL à Jean-Paul LEBON, Olivier PICARD à Denis BEZIAT

**ABSENTS** : Nadine BURUAGAY, Stéphane ROCHE, Cécile SOMPAYRAC, Christine MIAS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Catherine COFFIN

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19, Présents : 11, Votants : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal de la séance du 25 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

### **I/ Délibérations :**

<b>Sollicitation du concours financier de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre du plan de soutien régional « Soutenir l'activité et Préparer l'avenir » en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics</b>
---

Au vu des différentes réunions des commissions et bureau, un document de synthèse a été édité et est distribué en séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du Plan Climat Territorial du Pays Sud Toulousain, la commune de Venerque a été informée de la mise en place de financements alloués par la Région Midi-Pyrénées au travers de son plan de soutien en faveur des petites collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire informe que les dépenses éligibles sont celles liées à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (hors dépenses éligibles à d'autres programmes régionaux) et que les travaux devront obligatoirement débiter avant le 31 décembre 2011.

Monsieur le Maire précise que la subvention régionale, égale à 30% de l'assiette éligible (elle-même plafonnée à 100 000 € HT de coût de travaux par projet), est réservée aux projets permettant de garantir au minimum 20% d'économies d'énergie (sur présentation d'un diagnostic énergétique). Sans cette garantie d'économie d'énergie de 20%, le taux d'aide sera modulé entre 15 et 25% du coût d'investissement, en fonction de la nature et de l'importance des travaux.

M. le Maire propose :

- De solliciter les subventions auprès de la Région Midi-Pyrénées au titre du Plan de soutien Régional 2009-2010 « Soutenir l'activité et Préparer l'avenir » avec le dispositif en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- De solliciter le montant maximal de financement au regard des pièces justificatives jointes concernant les bâtiments suivants :
  - **Projet n°1 :**
    - écoles élémentaire et maternelle
    - mairie
    - maison de la culture
    - local communal principalement mis à disposition du club de tennis
    - logement social
    - maison des jeunes
  - **Projet n°2 :**
    - local communal principalement mis à disposition du club de pétanque
    - maison d'habitation
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.
- De s'engager à débiter obligatoirement les travaux avant le 31 décembre 2011.
- de déposer également des demandes de subvention au Conseil Général lors de chaque lancement de marché concernant les travaux indiqués ci-dessus.

J. DOUMERC indique qu'une campagne va être lancée pour inciter les propriétaires bailleurs à économiser l'énergie. Il est important que la municipalité montre l'exemple.

N. ESTANG commente le document (on marche par lots) :

- **Ecole primaire**, on change la chaufferie (investissement obligatoire) : chaudière condensation à gaz, avec un système de régulation à système auto-adaptatif (va se construire sa courbe de chauffe)
- **Maison de la culture** : rénovation, avec retour sur investissement à 17 ans, mais il est utile de rénover, et on ne peut changer de système (limite dans les solutions techniques). Mettre un système performant de régulation.
- **Mairie** : identique à l'école
- **Ostalet** : chaudière fume. M. DEHAN demande si un autre système ne serait pas plus pertinent (plus de 740 €) : mais le bâtiment est voué à destruction. M. COURTIN : problème de stockage de carburant. On peut tenter de la nettoyer. Pas de jauge, très encrassée, on peut faire un devis pour la région : on verra la subvention de CR et on avisera.
- **Club House tennis** : isolation, régulation thermique
- **Logement communal situé** quai rive d'eau

Conclusion :

- Cette opération permettra une économie pour la municipalité de 4789 € /an.
- Retour sur investissement en 9 ans.
- Phase 1 : 23% d'économie financière
- Phase 2 : 31% d'économie financière
- 32 à 33 % d'économie d'énergie

**Vote à l'unanimité.**

## Demande de subvention pour une étude monumentale des parties hautes de l'abside de l'église Saint-Pierre de Venerque

Le Conseil Régional a réalisé une étude suite à un nettoyage partiel sur l'extrados de la voûte de l'abside de l'église Saint-Pierre de Venerque, lors d'un stage associant des étudiants de Master I de l'Université de Toulouse-Mirail à une semaine de travail du service de la connaissance du patrimoine de la Région Midi-Pyrénées, sur la ville de Venerque.

Au vu de leurs conclusions, « les combles révèlent de nombreuses informations sur les campagnes de construction de l'église. Fait tout à fait exceptionnel, l'abside conserve ce qui paraît être sa couverture d'origine. [...] Ces quelques observations mettent en lumière la complexité de l'église de Venerque, mais restent très ponctuelles car l'enduit du XIXe siècle couvre la quasi-totalité des maçonneries. Il rend impossible une lecture plus complète des élévations, qui serait nécessaire [...]. La question de la chronologie de la construction se pose donc, soulignant la nécessité d'études plus approfondies de l'édifice. »

Pour mener à bien ces études, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'investigation archéologique spécialisé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), pour un nettoyage et une étude archéologique sur les voûtes de l'église Saint-Pierre, pour un montant de 7 328,86 € HT.

Michel DEHAN se demande quel est l'intérêt pour la commune.

Michel DUVIEL lui répond que la connaissance historique du patrimoine de la commune, et notamment de son plus vieil édifice, est très importante et fait partie des devoirs des élus de la commune de poursuivre la protection de cet édifice.

J. DOUMERC informe qu'une visite virtuelle de l'église est possible sur Internet à l'adresse suivante : <http://patrimoines.midipyrenees.fr> ; elle sera mise en ligne sur le site de la mairie.

D. BEZIAT s'interroge sur le coût et l'opportunité de cette opération, qui arrive un peu tardivement. Il y a déjà eu des interventions sur cette voûte et le résultat risque de ne pas être à la hauteur de nos espérances. Il indique qu'il s'abstiendra au moment du vote.

*Vote à l'unanimité (pour : 14, abstention : 1).*

### **II/ Questions diverses :**

D. BEZIAT pour Olivier PICARD (procuration) : *défaut d'entretien des accotements des voies départementales.*

D. BEZIAT : l'entretien des voies départementales est de la compétence du Conseil Général, il en assure le suivi, dès le début de l'année. Le reste de l'entretien de la voirie communale a été déléguée au SMIVOM. Sur les départementales, une coupe a été faite fin avril sans nécessité, alors que trois semaines plus tard, il y a eu une pousse phénoménale. Une gestion administrative n'est pas une gestion naturelle. De plus, les chantiers sur notre territoire sont exécutés directement par des salariés du Conseil Général et pas par un délégataire ce qui réduit l'amplitude d'intervention.

La pression est mise sur le Conseil Général : les agriculteurs doivent faire attention à l'égrainage, alors que le CG laisse monter les graines. L'économie d'échelle doit se faire dans les deux sens.

La semaine prochaine, le Conseil Général devrait arriver sur notre territoire, mais la météo n'est pas favorable.

M. DEHAN : c'est surtout dans l'agglomération qu'il faut faire quelque chose. Physiquement, les services de la commune pourraient le faire dans l'agglomération.

D. BEZIAT, mais il faut deux véhicules et deux chauffeurs. Il faudrait donc en assumer le coût, alors que ce n'est pas de notre compétence.

M. DEHAN insiste sur le fait qu'il n'est pas pertinent de se rejeter la charge des tâches et qu'il faut aussi voir la dangerosité des phénomènes naturels.

D. BEZIAT précise qu'il lui est déjà arrivé d'intervenir à titre privé sur des zones communales et qu'il a entendu le reproche de s'être arrêté trop tôt....

Proposition de Monsieur le Maire, Michel DUVIEL : faire un courrier au CG pour alerter sur les risques générés par rapport à la circulation et aux piétons.

L'ordre du jour étant terminé et les élus ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 19H30.

**Signatures des élus présents lors de la séance du 9 juin 2010 :**

Denis BEZIAT

Catherine COFFIN

Marius COURTIN

Michel DEHAN

Jacques DOUMERC

Michel DUVIEL

Marie-Christine ESCOURROU

Nadia ESTANG

Michel GAY

Jean-Paul LEBON

Jacques MAURY